

Doctrines pour commentaires

Par **CharlotteB**, le 13/03/2013 à 18:54

Bonjour,
Un conseil pour trouver de la doctrine ?
J'en aurai besoin pour le commentaire d'arrêt de droit de la famille :) !

Merci d'avance !

Par **Muppet Show**, le 13/03/2013 à 19:08

bonjour,

quelques sites :

dalloz (il me semble qu'il y a de la doctrine en plus de la jurisprudence mais pas sûr), doctrinal plus, lextenso, juriscasseur...etc

la doctrine pour un commentaire est dangereuse... ne vous basez pas sur ces écrits, ne faites qu'un bref résumé de l'histoire et la tendance doctrinale autrement ce ne sera plus votre commentaire et vous n'allez plus rien comprendre. Le mieux est de rédiger votre commentaire avec vos connaissances et vos critiques pas celles des autres.

Par **CharlotteB**, le 13/03/2013 à 19:12

Merci beaucoup pour votre réponse et ces conseils !

Dans la méthodologie, les chargés de TD nous obligent à appuyer nos réflexions et notre commentaire avec de la doctrine ! Bien sûr, je me doute qu'il ne faut pas tomber dans l'excès, et garder une réponse personnelle...

Par **Muppet Show**, le 13/03/2013 à 19:16

surtout en droit de la famille, la doctrine est partagée... mais pas de quoi s'attarder toute une

sous partie sur cela.

pour les sites, si votre BU le fait, à Reims c'est le cas, il y a des liens directs sur ces sites qui vous mènent vraiment là où vous avez besoin, car pour certain il faut des codes et naviguer pendant 3/4 d'heure pour trouver ce que vous cherchez.

Par **CharlotteB**, le **13/03/2013** à **19:19**

Oui, merci encore de ces conseils.

Je vais me renseigner pour voir si des sites sont inscrits en liens directs sur mon ENT, je ne savais pas que l'on avait cette possibilité, je n'y avais pas pensé !

Bonne continuation :)

Par **Muppet Show**, le **13/03/2013** à **19:20**

Merci, de même =)

Par **marianne76**, le **14/03/2013** à **08:26**

Bonjour,

Et puis il reste la bonne vieille méthode : consultez les revues Dalloz, semaine juridique et les revues trimestrielles de (droit civil, commercial etc....

En principe en cours votre professeur doit vous donner des références doctrinales